

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds en gestion commune marché monétaire canadien HSBC (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée au 1-888-390-3333 ou à l'adresse global_asset_management@hsbc.ca, ou visitez le www.hsbc.ca/ressourcesenplacement.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	HKB600	Gestionnaire du Fonds :	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
Date de création de la série :	30 octobre 1997	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
Valeur totale du Fonds au 31 octobre 2018 :	229,0 M\$	Distributions :	Revenu : à la fin de chaque mois et vers la fin du mois de décembre Gains en capital : annuellement, vers la fin du mois de décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,07 %	Placement minimal :	50 000 \$ (initial), 250 \$ (additionnel)

Dans quoi le Fonds investit-il?

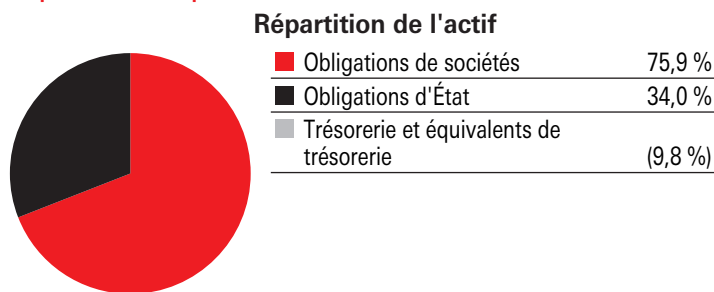
Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe à court terme canadiens de grande qualité, libellés en dollars canadiens, comme des bons du Trésor et d'autres titres à revenu fixe émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, un gouvernement étranger ou un organisme étranger connexe ou encore par une société canadienne ou étrangère. Tous les titres du Fonds ont une échéance de 365 jours ou moins. Le Fonds peut investir jusqu'à 33 % de son actif dans des titres étrangers libellés en dollars canadiens.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 octobre 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements au 31 octobre 2018

1. Gouvernement du Canada, 1,70 %, 2 nov. 2018	9,07 %
2. Banque de Nouvelle-Écosse, 1,70 %, 1 ^{er} nov. 2018	6,55 %
3. Banque Royale du Canada, 1,70 %, 1 ^{er} nov. 2018	5,07 %
4. Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,75 %, 1 ^{er} nov. 2018	3,72 %
5. JPMorgan Chase Bank, N.A., 1,76 %, 1 ^{er} nov. 2018	3,27 %
6. BNP Paribas SA, 1,81 %, 3 déc. 2018	2,39 %
7. Banque Toronto-Dominion, 1,95 %, 31 déc. 2018	2,40 %
8. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 15 déc. 2018	2,19 %
9. Bank of America Canada, 1,76 %, 1 ^{er} nov. 2018	2,09 %
10. Banque de Nouvelle-Écosse, 2,18 %, 27 août 2019	2,07 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	38,82 %
Nombre total de placements	64

Répartition des placements au 31 octobre 2018



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée estime que la volatilité de ce Fonds est faible.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?** dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

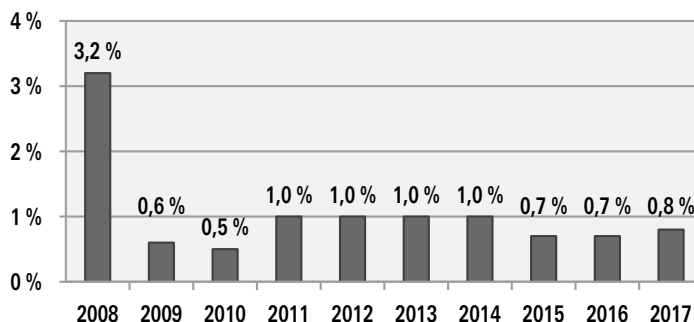
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de du Fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur du Fonds n'a pas diminué au cours des 10 dernières années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du Fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	1,0 %	31 mars 2008	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 010 \$.
Pire rendement	0,1 %	31 décembre 2009	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 001 \$.

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts du Fonds il y a 10 ans détiendrait 1 092 \$ au 31 octobre 2018. Elle aurait ainsi obtenu un rendement annuel composé de 0,9 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu d'intérêts;
- cherchent à protéger leur capital;
- ont un horizon de placement à court terme;
- ont un degré de tolérance au risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part des bénéfices imposables du Fonds et sur les gains en capital que vous réalisez au moment du rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation et du type de bénéfices réalisés par le Fonds (des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.) et selon que vous détenez ou non votre placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou un autre régime enregistré.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement hors d'un régime enregistré, vous recevrez un feuillet fiscal indiquant votre quote-part des bénéfices du Fonds. Vous devez déclarer votre quote-part des bénéfices imposables, laquelle s'ajoute à votre revenu imposable, qu'elle soit versée en argent ou réinvestie. Vous devez également calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment du rachat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent à l'achat ou au rachat des parts du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 juin 2018, les frais du Fonds s'élevaient à 0,07 % de sa valeur, ce qui correspond à 0,70 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'exploitation du Fonds.	0,07 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	s.o.
Frais du Fonds	0,07 %

3. Renseignements sur la commission de suivi

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ne verse à votre représentant aucune commission de suivi à l'égard des parts du Fonds que vous détenez.

4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de gestion	Vous devez payer à votre représentant les frais de gestion de placements qui découlent de la gestion discrétionnaire de votre portefeuille. Ces frais sont négociés entre vous et votre représentant, et ils ne dépasseront pas 2,00 % de vos avoirs par année.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
885 West Georgia Street, 3rd Floor
Vancouver (C.-B.) V6C 3E8
Sans frais : 1 888 390-3333
Courriel : global_asset_management@hsbc.ca
www.hsbc.ca/ressourcesenplacement

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.